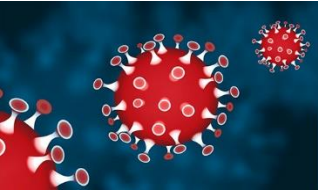


## AIDES A DOMICILE

### Idées d'actions à mettre en place

<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nettoyer soigneusement les objets et les surfaces domestiques pouvant avoir été contaminés par des sécrétions respiratoires.</li><li>- Ne pas utiliser la vaisselle, les couverts ou du linge de maison utilisés par les malades sans les laver au préalable.</li><li>- Aération régulière du logement</li><li>- Gestion des déchets contagieux (mouchoirs, masques usagés, ...) : Double sac poubelle hermétiquement fermé par un lien (cette manipulation doit se faire avec des gants à usage unique)</li></ul>
<b>Organisationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Réorganisation des interventions</b> chez les bénéficiaires en fonction des compétences disponibles ajustement en lien avec l'absentéisme</li><li>- <b>Réorganisation des conditions de travail</b> : rappel du personnel en congé, recours à du personnel intérimaire, aménagement des horaires et du temps de travail (ex : augmentation du temps de travail pour les salariés à temps partiel, augmentation de l'amplitude du temps de travail,...)</li><li>- <b>Réorganisation de l'activité</b> : restreindre l'activité aux actes indispensables auprès des personnes fragilisées (toilettes, repas, couché), arrêt des activités de ménage chez les particuliers, arrêt des visites hors interventions nécessaires</li><li>- <b>Pour le télétravail</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'une plateforme téléphonique ou organisation des appels téléphoniques pour que les familles ou les proches puissent indiquer si des symptômes apparaissent afin de modifier l'intervention</li><li>• Pour le personnel sorti de l'activité de terrain mise en place de contacts téléphoniques auprès des bénéficiaires isolés : objectifs lien social mais également rappel des gestes barrières</li></ul></li><li>- <b>Le gouvernement rappelle</b> qu'il est recommandé de :<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à l'information préventive : affichage des règles d'hygiène</li><li>• Communiquer le numéro d'urgence Covid-19 en cas de demandes d'information : N° vert 0 800 130 000 (appel gratuit de 9h à 19h)</li></ul></li></ul> <p>Ex : lors des actes chez les bénéficiaires laisser de la documentation visuelle sur les gestes barrières, le nettoyage des mains, la marche à suivre en cas de symptômes</p>

Restez informé sur notre site : <https://www.samsi-31.org> (Mises à jour quotidiennes)



## Humain

- Respect strict des règles d'hygiène (lavage et désinfection des mains, port des gants dès la sortie du véhicule, désinfection des clés, ...).
- Attention particulière lors de l'utilisation des transports en communs pour se rendre au domicile des bénéficiaires (gel hydro-alcoolique)
- Hygiène respiratoire : utilisation de mouchoirs en papier jetables, éternuement dans le coude, port du masque
- Sensibilisation des équipes au repérage des personnes malades présentant des signes évocateurs (fièvre, toux, difficultés respiratoires). En cas de suspicion : Appeler le 15, et son employeur pour donner l'alerte
- Eviter tout contact étroit et les gestes courtoisie : enlacer, serrer les mains, embrasser...; Distance à minima de 1 m (lorsque l'activité le permet)
- Eviter tout contact non protégé avec des malades ou des personnes chez lesquelles l'infection est suspectée.
- Prise de la température deux fois par jour
- EPI : masques, gants, blouses jetables, gel hydro alcoolique, nettoyage des mains

**Point d'attention rappeler à tous les limites des E.P.I. (cf doc SAMSI)**

---

Restez informé sur notre site : <https://www.samsi-31.org> (Mises à jour quotidiennes)